

Modalités, spécificités et généralités Mis à jour le 11 décembre 2023

Catégories de membre

- ✓ **#10 Forfait 25 parties**
- ✓ **#11 Forfait 35 parties**
- ✓ **#12 Forfait 15 parties de 9 trou (15/9).**

Spécificités

- ✓ Le membre à forfait est une **personne physique**.
- ✓ Les droits de jeux sont **non-transférables** à une autre personne et non-transférables à la saison suivante.
- ✓ Le club se réserve le droit de **limiter le nombre d'inscriptions** au cours de la saison.

Adhésion à la catégorie :

- ✓ **Priorité** aux membres détenteurs d'une action si le formulaire est transmis **avant** le 1^{er} février 2024.
- ✓ **À partir du 1 février 2024**, toutes les demandes d'adhésion sont traitées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.
- ✓ **Une fois l'adhésion acceptée, la personne devient membre du Club.** À ce titre, elle peut utiliser le système de Loterie pour avoir une réservation d'un départ.

Paiement du Membership (cotisation + entreposage du sac de golf si choisi)

- ✓ Le **paiement** du Membership **doit** être payé au complet et en un seul versement au plus tard le 1^{er} mai 2024 ou le jour de l'adhésion s'il est après le 1^{er} mai.
- ✓ **La carte de crédit n'est pas acceptée.**
Les **options disponibles** pour le mode « **Un seul versement** » sont : débit, chèque, comptant, transfert bancaire.
- ✓ La **carte de crédit** est toutefois **acceptée pour** tous les autres paiements des services (Bar Bill, voiture électrique, activités, etc.).

Une fois l'adhésion acceptée, la personne devient membre du Club et, à ce titre, elle peut utiliser le système de réservation.

- ✓ **Avant la date de haute saison**, le membre peut choisir de régler son droit de jeu entre tarif public ou utiliser son forfait.
- ✓ **À partir de la date de haute saison**
- ✓ Un **droit de jeu** est déduit du forfait **à chacune des présences**.
En clair, le membre ne pourra plus opter pour le tarif public lors du règlement d'un droit de jeu.

Suite page 2

Païement des factures et des États de compte :

- ✓ Mise en place d'un suivi plus serré.
- ✓ Si non-paiement **après 30 jours**, le membre reçoit un message précisant que le paiement doit être effectué d'ici **7 jours**. **À défaut de réponse**, il y aura une **suspension du Membership** et du privilège de « **Portez à mon compte** » jusqu'à parfait paiement.

Tournois sociaux du Club.

- ✓ Le membre à forfait peut participer aux **tournois sociaux** en acquittant les frais spécifiques du tournoi et en utilisant les droits de jeu de son forfait.
- ✓ Le membre Forfait15/9 n'a pas droit aux activités de la Capitainerie.

Règlements, politiques et responsabilités du membre.

1. Le membre s'engage à respecter les règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur.
2. En cas de défaut du membre de se conformer aux règlements et politiques du club, les privilèges accordés seront résiliés et ce sans aucun remboursement.
3. Le membre reconnaît que l'utilisation de toutes les installations d'un club de golf comporte des dangers inhérents. Il accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tous dommages corporels ou matériels résultant desdits risques et dangers et il exonère le Club de Golf de Lorette Inc. de toute responsabilité à cet égard.
4. Le membre assume l'entière responsabilité pour tout dommage résultant de son non-respect des règlements, politiques et consignes de sécurité en vigueur. Il libère et exonère le Club de Golf de Lorette Inc. pour tout dommage relié à de tels manquements.
5. Le membre est responsable de son invité, de sa conduite et des dommages potentiellement causés par lui.

Bon golf